



Ouganda

Introduction

L'initiative de la résilience de la conservation communautaire (CCRI en anglais) en Ouganda a débuté en 2014. Elle se poursuit actuellement et elle est mise en œuvre par l'Association nationale des environnementalistes professionnels (NAPE) dans les villages de Bukaleba, Kalangala et Butimba, respectivement dans l'Est, le centre et le Sud-ouest du pays. Dans ces territoires, les communautés dépendent en grande partie de la forêt mais elles pratiquent également l'agriculture et la pêche. Ces communautés dépendent donc de la terre et des ressources

forestières à des fins d'utilisation traditionnelle pour la médecine, les pratiques culturelles et les nourritures spirituelles.

NAPE a sélectionné ces sites en se basant sur un ensemble de critères qui incluent les questions foncières, la propriété communautaire, les engagements multipartites, la gestion rationnelle des ressources naturelles et les défis relatifs aux investisseurs qui exigent des ripostes stratégiques proactives.

La situation foncière dans les sites sélectionnés est précaire. A

Bukaleba, par exemple, la communauté vit dans une zone classée comme terres de propriété publique. Néanmoins, la communauté ne possède pas de titre de propriété et n'a droit qu'à l'accès et à l'usage de ces terres. Dans le contexte de ce régime foncier précaire, l'évaluation du CCRI s'est centrée sur les initiatives de conservation communautaire, les menaces sur ce type d'initiatives, l'organisation communautaire et les structures de consultation.



Evaluation CCRI, communauté Kihagya. NAPE/CIC



Resilience et conservation communautaire en Ouganda

La communauté de Bukaleba pratique le pâturage et l'agriculture durable à petite échelle. La région possède également des sites culturels importants, des cimetières et des arbres sacrés [1] que conserve la communauté. A Kalangala, les communautés utilisent des savoirs traditionnels pour gérer les ressources en pêche et les zones de pâturage dans leur territoire. A Butimba, les communautés ont collaboré avec d'autres organisations de conservation dans le but de mener des actions de conservation durables y compris la restauration des forêts régionales et des voies navigables, ainsi que d'améliorer les pratiques agricoles. Jusqu'à présent, nous ne disposons pas de données scientifiques formelles sur l'impact biologique de ces initiatives de conservation communautaire. Pour autant, les communautés elles-mêmes estiment que les impacts sont positifs en termes de disponibilité durable des ressources biologiques, ce qui tend à prouver que l'impact biologique est positif.

L'incertitude liée au mode d'occupation des terres freine les efforts de conservation communautaire et contribue aux pertes de biodiversité dans les zones CCRI et plus généralement en Ouganda. Preuve en est le déclin de la couverture forestière du pays passé de 35% à 15% de la superficie des terres avec une perte de la couverture forestière d'environ 88.000ha/an. [2] Parmi les facteurs causant cette perte de biodiversité on trouve, entre autres, l'augmentation rapide de la population, des plantations en

monoculture et une agriculture à grande-échelle, [3] les exploitations pétrolières. Ce qui s'oppose aux efforts de conservation communautaire.

Dans ces sites CCRI, les rôles des hommes et des femmes sont évidents dans la conservation communautaire. Dans la forêt de Kakindo-Kihagya, par exemple, les femmes s'occupent des jeunes enfants, des tâches ménagères, de la culture, de ramasser du bois de chauffage dans la forêt ainsi qu'aller chercher de l'eau et de cuisiner pour la famille. Tandis que les hommes s'occupent des animaux (pâturage et arrosage/irrigation) ainsi que des travaux de construction au niveau du ménage. Les anciens prennent des décisions sur plusieurs questions, en général sans consulter ni chercher le consentement des femmes. Bien que les communautés connaissent les efforts du gouvernement pour traiter des questions de genre et inclure les femmes dans les processus de décision, les attitudes culturelles sont profondément enracinées, et cela prendra un certain temps avant que les femmes deviennent suffisamment autonomes pour participer aux prises de décision.

En Ouganda, les lois et les politiques relatives à l'environnement favorisent la conservation communautaire. La constitution oblige l'Etat à protéger les ressources naturelles importantes [4] et à inclure les citoyens dans la formulation et la mise en œuvre des plans de développement les affectant ou nuisant l'environnement. [5] La loi foncière ougandaise

reconnait la propriété foncière coutumière des terres. [6] La loi nationale sur la foresterie et la plantation des arbres reconnaît les communautés forestières et les comités locaux (communautaires) de conservation. [7] Pour autant, le défi concerne la mise en œuvre de ces lois et politiques du fait de l'autoritarisme, de la corruption et du manque de volonté politique à niveau national ainsi que du manque de pouvoir politique et économique pour que les communautés dans les sites CCRI puissent utiliser effectivement ces dispositions législatives.

Les trois communautés doivent faire face à de nombreuses menaces internes, dont un processus de prise de décisions fortement centralisé susceptible d'entraîner la corruption et le compromis, l'exclusion des femmes des prises de décision et leur manque de capacités et de ressources pour faire appliquer et défendre leurs droits. Quant aux menaces externes, elles mettent en danger la propriété des terres des communautés et la souveraineté alimentaire. Parmi ces menaces, on trouve les activités d'exploitation pétrolière au Butimba et dans la région d'Albertine, [8] les plantations forestières dans la zone de Bukaleba par une entreprise forestière norvégienne gérant une plantation de 9.165ha et un projet de marché du carbone, [9] ainsi que des plantations de palmiers à huile dans le district de Kalangala par Oil Palm Uganda Limited. [10]





Expropriation terrienne en Ouganda. Jason Taylor/FoEI

Conclusions préliminaires et recommandations

Face à ces menaces, les communautés s'organisent de façon à trouver des réponses efficaces et elles ont identifié des stratégies pour mettre en œuvre des solutions. Il est fondamental de renforcer les capacités des communautés pour qu'elles exigent le respect de leurs droits relatifs à la terre, à l'eau et à l'assainissement. Comme partie de ce processus et pour assurer leur protection, il est nécessaire d'établir une cartographie des territoires et des zones communautaires conservées. En outre, il faut réunir une documentation sur les initiatives de conservation communautaire et mener des recherches sur leur impact biologique. Les structures de représentation communautaire devront être renforcées afin de développer une vision collective communautaire. Le partage des savoirs doit se faire entre communautés pour pouvoir

apprendre et développer des structures de gestion des conflits ainsi que des protocoles bio-culturels. Les femmes doivent être intégrées aux processus de prises de décisions à tous les niveaux.

De plus, d'autres travaux devront porter sur le développement des liens entre les communautés et les institutions nationales, les responsables gouvernementaux, les organisations internationales. Il est également important de renforcer le dialogue entre les communautés et les entreprises gérant des plantations ou procédant à des opérations d'extraction pétrolière afin d'encourager des méthodes d'investissement garantissant les droits et respectant le consentement libre, préalable et éclairé des communautés. Cela présuppose le renforcement des capacités des entreprises afin qu'elles respectent

les droits humains conformément aux Principes guides de l'ONU sur le commerce et les droits humains, [11] et qu'elles appuient les initiatives en cours visant à obliger l'Ouganda à s'acquitter de ses obligations de respecter et de protéger les droits humains, incluant également les actions des transnationales. Il faudrait aussi développer une nouvelle législation qui reconnaisse les terres communautaires, les zones communautaires conservées et les savoirs traditionnels. Les communautés se félicitent que la NAPE puisse jouer le rôle de facilitateur pour quelques-unes de ces solutions.



Témoignage

“Nous habitons au Bukaleba depuis des siècles. C’est le seul pays que nous connaissons et que nous ne connaissons jamais. Mais malgré ce lien historique, nos droits fonciers n’ont jamais été reconnus. Nos terres sont classées comme terres publiques et le gouvernement les a données en location à un investisseur privé pour y établir une plantation forestière. Nos sites culturels, nos cimetières et arbres sacrés se sont envolés, envolés pour toujours!”

Mohamad Ndikulwange

Ancien du Village de Bukaleba

CCRI d’Ouganda. NAPE/CIC



CCRI d’Ouganda. NAPE/CIC

Références

- [1] Green Resources, Mars 2010. Bukaleba Forest Project [online] Available at http://www.greenresources.no/Portals/0/Carbon/PIN%20Bukelaba_27_04_2010.pdf Vu le 9 juillet, 2015.
- [2] République d’Ouganda, REDD Readiness Preparation Proposal For Uganda, Mai 2011. Disponible sur http://www.forestcarbonpartnership.org/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Jun2011/Uganda%20Revised%20RPP%20May%2031,%20%202011_0.pdf
- [3] République d’Ouganda, First National Report on the Conservation of Biodiversity in Uganda, janvier 1995 page 5. Disponible sur <https://www.cbd.int/doc/world/ug/ug-nr-01-en.pdf>
- [4] Constitution de l’Ouganda, 1995 Article XIII.
- [5] Constitution de l’Ouganda, 1995. Article XI.
- [6] Section 2, Uganda’s Land Act of 1998
- [7] Section 1, National Forestry and Tree Planting Act No. 8 of 2003
- [8] The Daily Monitor, 18 juin, 2013. Banyoro form associations to fight for their land rights. [Online] Disponible sur <http://www.monitor.co.ug/artsculture/Reviews/Banyoro-form-associations-to-fight-for-their-land-rights/-/691232/1885814/-/ipc271/-/index.html> vu le 6 juillet.
- [9] Green Resources, 2013. Bukaleba Plantation, Uganda. [online] Disponible sur <http://www.greenresources.no/Plantations/Uganda/Bukaleba.aspx> vu le 6 juillet 2015.
- [10] The Guardian, 3 March 2015. Ugandan farmers take on palm oil giants over land grab claims. [Online] Disponible sur <http://www.theguardian.com/global-development/2015/mar/03/ugandan-farmers-take-on-palm-oil-giants-over-land-grab-claims> vu le 6 juillet, 2015.
- [11] United Nations, Guiding Principles on Business and Human Rights, [Online] Disponible sur http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_EN.pdf, vu le 14 juillet 2015.

